

Dans les organisations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages**

Band (Jahr): **1 (1907-1908)**

Heft 7

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

un accident quelconque, pour nos chers malades enfin, donnez un peu d'argent, s'il vous plaît. On vous en demande depuis trente ans. Nous avons été patients, vous le savez ; mais aujourd'hui puisque vous nagez dans l'argent...

Il y a encore une autre catégorie de personnes qui auraient énormément besoin de quelques miettes tombant de la table des militaires ; ces gens, vous ne les connaissez probablement pas, ils toujours été si timides : ils n'ont jamais dit un mot parce qu'ils avaient entendu dire qu'il n'y avait pas d'argent. Mais aujourd'hui toutes ces personnes-là viennent.

Ce sont les femmes forcées de travailler aux usines, aux ateliers et à domicile, jusqu'aux moments douloureux des couches.

Ce sont les mères mal nourries et incapables de nourrir leurs bébés.

Ce sont les ouvrières de fabriques abandonnant leur famille chaque matin, confiant leurs enfants à la voisine complaisante ; ou, s'il n'y a pas de voisine, les enfermant dans la chambre et les confiant... au bon Dieu !

Nous, les mères, nous vous demandons une assurance contre la maternité. Donnez-nous de quoi vivre pour que nous n'ayons plus besoin de souhaiter l'avortement, mais que nous puissions avoir nos enfants en toute tranquillité, que nous puissions les nourrir, les soigner nous-mêmes.

Donnez-nous de l'argent, messieurs, puisque notre petite patrie nage dans l'abondance.

Une mère.

DANS LES ORGANISATIONS

Fédération ouvrière des aiguilles.

Notre fédération. — Voilà 6 mois que la formation de notre fédération a été décidée. La section directrice de La Chaux-de-Fonds a nommé un comité central, qui s'est mis immédiatement à l'œuvre. Un règlement a été élaboré, et les pourparlers avec les patrons ont continué et ont abouti.

Mais ce n'est pas tout ; il faut, maintenant, travailler dans chaque section pour obtenir le syndicat obligatoire, afin que tous les ouvriers et ouvrières des localités où il existe des sections soient groupés, et améliorer la solidarité de nos collègues, que chacun soit uni, et que, si l'on frappe l'un ou l'une des syndiqués, tous se sentent touchés.

Nous formerons aussi de nouvelles sections, et les démarches, dans cette voie, sont déjà commencées.

Il ne nous faut pas non plus oublier les hommes. Une convention spéciale, touchant leur intérêt, est déjà à l'étude.

Voilà, dans ses grandes lignes, le travail fait et à faire par le comité central. Ne voulant pas abuser de notre organe pour des détails, nous ne pouvons vous les faire connaître par la voix du journal. *Comité central.*

Appel aux non syndiqués. — Toutes les ouvrières, et surtout les ouvriers qui ne sont pas syndiqués, viennent de s'apercevoir que le syndicat n'est pas seulement une société pour faire payer des cotisations, mais que, quand il est bien compris, il arrive à l'amélioration de notre sort. Donc, si vous ne voulez pas être des ingrats, ou passer pour des poltrons, venez vous joindre à nous. *Comité central.*

Ouvrières. attention ! Les tarifs qui vous ont été distribués sont justes pour les ouvrières payées anciennement au mois, mais contiennent quelques petites erreurs pour les ouvrières à l'heure. Nous avons compté pour 3000 heures de travail par an, alors qu'effectivement vous travaillez un nombre d'heures supérieur ; cela amène une diminution de votre ancienne paie et, par conséquent, une augmentation et un salaire actuel inférieur à celui que vous méritez. *Comité central.*

Syndicats des ouvrières sur cadrans.

La Chaux-de-Fonds. — Nous avisons les membres que M^{lle} Jeanne Giger, signalée dans l'avant-dernier numéro, s'est mise en ordre avec la société.

En outre, nous vous rappelons que les personnes quittant la section ou le métier, doivent faire viser leur carnet chez le président. (Art. 30 du règlement.) Celles qui ne le feront pas seront signalées avec une amende de 2 fr.

La cueillette faite chez les membres en faveur de notre camarade malade, a produit la somme de 50 fr., qui lui a été remise, ce dont elle nous remercie chaleureusement. *Le comité.*

Achats. — Pour donner suite à la décision prise à la dernière assemblée, le comité s'est entendu avec les grands magasins du Progrès, vendant tissus et confections ainsi que meubles, ceux-ci dans leurs maisons du Locle.

Tous ces articles, y compris les meubles, seront vendus au comptant à toutes nos membres porteuses d'un livret, avec un rabais de 10 % déduit immédiatement.

Les prix étant marqués sur chaque article, c'est un réel avantage qu'obtiennent nos membres par leur collectivité.

Espérons que vous comprendrez vos intérêts, et que vous irez vous servir pour tout ce qu'il vous faut, sans vous gêner, car si les achats faits dépassent un certain chiffre, le rabais pourra être plus élevé. *Le comité.*

Les personnes qui pourraient ne pas avoir reçu de carnet, peuvent en demander chez le président, Progrès, 7, La Chaux-de-Fonds. *Le comité.*

Le Locle. — Il est de notre devoir de vous aviser de ce qui se passe dans notre localité.

La campagne que nous avons entreprise pour unir et pour organiser les camarades de cette branche a jusqu'à ce jour laissé à désirer. Plusieurs appels leur ayant été faits, nous pouvons constater que ces camarades de travail ne comprennent pas le bien-être de l'organisation et que sans cette union, nous ne pourrions jamais réclamer ce qui nous est dû.

Malgré ce peu d'entente qui règne dans notre localité, une section a pu se former dont le comité a été nommé comme suit :

Président, Jouan Adolphe ; vice-présidente, M^{lle} Droz Dora ; caissière, Richard Alice ; vice-caissière, Hozlé Valentine ; secrétaire, Jaquet Paul ; vice-secrétaire, Arni Elisa, et trois assesseurs qui sont : Hubert Elisa, Gentil Charles, Montandon Edouard.

Le comité peut constater que le travail poursuivi jusqu'à ce jour a remporté une petite victoire. Cependant il y a encore beaucoup à faire, vu le grand nombre d'ouvrières travaillant sur cette partie.

Il est du devoir de tous les camarades travaillant sur cette partie de resserrer les liens et de se solidariser pour que nous puissions, le jour où nous fusionnerons avec le syndicat des faiseurs de cadrans, entrer en grand nombre dans notre syndicat frère ; alors le jour viendra où nous pourrions travailler ensemble pour la prospérité et le bonheur de chacun.

Allons, pères et mères de familles, encouragez vos enfants qui travaillent sur cette branche, d'entrer dans notre organisation, nous leur réservons à tous un bon accueil.

Vive la solidarité ! Vive l'union !

Le comité.